

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation
29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, CLEMENT Joël, DE CHILLOU DE CHURET Denis, FOFANA Mohamed, GUICHON Anne, GUYARD Céline, JACQUES Jessica, LALLEMENT Martine, LEMOINE Patrice, LEVEQUE Aurore, MARTINET Aurélie, OUY Marcel, PETIT Christophe, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : .

Représentés : .

Madame GUICHON Anne a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Tir club : demande de subvention exceptionnelle
N° de délibération : 49_2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	0	15	0	0	0

Le Maire informe les membres présents de la demande présentée par le Tir Club pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'une carabine de compétition.

En effet, au vu des résultats honorables obtenus par le club au niveau national, le club souhaiterait investir dans du matériel davantage adapté à la compétition et qui apporterait une plus-value non négligeable dans l'entraînement des tireurs.

Un devis d'un montant de 2 649 € a été présenté pour subvention éventuelle.

Vu les finances du Tir Club de Mardeuil,

Considérant les résultats obtenus par les licenciés et les retombées positives au niveau local,

Considérant l'engagement communal en faveur des disciplines sportives et l'obtention du label « Commune Sportive du Grand Est 2026-2030 »,

Considérant la délibération n° 31-2022 portant accord de principe pour l'aide à l'investissement des associations mardoillates,

Sur cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € au Tir Club de Mardeuil pour l'achat d'une carabine de compétition.

Précise que le versement interviendra après production d'une facture acquittée.


MARIE DE MARDEUIL
MARNE
Denis DE CHILLOU DE CHURET

Denis DE CHILLOU DE CHURET
2026.07.07 19:51:12 +0200
Ref:11367949-17161993-1-D
Signature numérique
Prise et délibéré les jour, mois et an susdits.
le Maire